

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 novembre 2023

Convocation du **14/11/2023**  
Date de publication : **20/11/2023**  
Conseillers en exercice : **043**  
Présents : **037**  
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-trois, et le **lundi vingt novembre** à 18 heures, le **Conseil Municipal** de cette Commune, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à **L'Espace Bras d'Or**, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **016-201123**

**OBJET : FINANCES, BUDGET,  
ECONOMIE, EMPLOI**

Création du Budget Annexe Réseau de Chaleur Urbain

**PRESENTS :**

Monsieur GAZAY Gérard Maire,  
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,  
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,  
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Monsieur SALONE Arthur, Madame GIOVANNANGELI Magali, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Madame BOISSON Valérie, Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Madame TRIC Hélène (donne pouvoir à Monsieur AGOSTINI Pascal), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur AMY Philippe), Monsieur COETTO Jérémy (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur KOURICHI Zarick (donne pouvoir à Madame AMARANTINIS Sophie), Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette (donne pouvoir à Madame

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231120-201123\_16-DE  
Reçu le 21/11/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
21/11/2023



**Délibération n° 016-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)**

BOISSON Valérie), Monsieur PERRIN-TOININ Yves (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine)

**ABSENTS :**

**Monsieur Jérémy PANGOURASSOU a été élu(e) secrétaire**

Madame Danielle MENET rapporte :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, dite loi « MAPTAM » et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », ont organisé une nouvelle répartition des compétences entre les communes et la Métropole Aix-Marseille-Provence à compter du 1er janvier 2018.

Sur le fondement de ces deux textes, la Métropole Aix-Marseille-Provence était, depuis cette date, compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur urbains sur l’intégralité de son territoire.

Aux termes du 4° du 1.-A de l'article L.5218-2 du CGCT modifié par le 2° I de l'article 181 de la loi N° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale « la métropole d’Aix-Marseille-Provence exerce les compétences prévues à l'article L. 5217- 2, à l'exception de la compétence " création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ", prévue au h du 6° du même I ».

Cette nouvelle répartition de compétence est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Par conséquent, à compter de cette date, la Commune d’Aubagne a récupéré de fait la compétence " création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ".

Dès lors, il devient nécessaire de créer un budget annexe Réseau de chaleur urbain afin de gérer cette compétence transférée relative à un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), ayant l’autonomie financière et dont les autres caractéristiques sont les suivantes :

- utilisation de la nomenclature budgétaire et comptable M4 ;
- budget Hors Taxes avec assujettissement à la TVA ;
- vote du budget par nature au niveau du chapitre.

Cette délibération propose de créer le budget annexe Réseau de chaleur urbain dès qu’elle aura acquis son caractère exécutoire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l’exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l’Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231120-201123\_16-DE  
Reçu le 21/11/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
21/11/2023



**Délibération n° 016-201123 du Conseil Municipal du 20 novembre 2023 (suite)**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

**VU** la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la Différenciation, la Décentralisation, la Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale

**VU** la délibération du 20 novembre 2023 de la Ville d'Aubagne relative à l'approbation des rapports de la CLECT portant évaluation des charges transférées entre la Métropole et ses communes membres au titre des transferts et restitutions de compétences,

Vu l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré :

**ARTICLE UNIQUE** : DECIDE la création d'un Budget annexe Réseau de chaleur urbain.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20231120-201123\_16-DE  
Reçu le 21/11/2023  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
21/11/2023

